

1. INTRODUCTION

1.1. La Société par actions simplifiée AGRICONOMIE (ci-après la « **Société** ») au capital de 295.342,35 euros est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHALONS-EN-CHAMPAGNE sous le numéro 799 365 176. Son siège social est situé 11, route nationale 4, 51320 COOLE, France, Mail : contact@agriconomie.com, n° Tel. : 03.52.99.00.00. La Société est dirigée par son Président et co-fondateur Monsieur Paulin PASCOT.

1.2. La Société est propriétaire et éditeur du site internet marchand www.agriconomie.com (ci-après le « **Site** ») commercialisant divers produits et notamment mais non exclusivement engrais, graines de semence, amendements agricoles et produits phytopharmaceutiques (ci-après les « **Produits** »). Le Site est hébergé par la société OVH, 2 rue Kellerman, 59100 ROUBAIX, France, numéro de téléphone : 0.820.698.765.

1.3. La Société, pour le bon fonctionnement et la sécurisation des échanges et transactions intervenant entre elle et ses Clients a recours à la société BNP PARIBAS, 16, boulevard des Italiens, 75009 PARIS et à la société LYRA NETWORK, 109 rue de l'innovation, 31670 LABEGE, France, n° Tel. : 05.67.22.31.60.

1.4. Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **CGV** ») ont pour objet de définir l'ensemble des conditions dans lesquelles la Société commercialise ses Produits sur le Site.

1.5. Les présentes CGV régissent, exclusivement et intégralement, les relations contractuelles entre la Société et tout client du Site agissant directement, par le biais de son représentant légal ou par une personne disposant d'un pouvoir de signature, représentant du Client, et ce à titre professionnel uniquement (ci-après le « **Client** »). Sont considérés comme professionnels les entreprises privées, les professions libérales et les auto-entrepreneurs se déclarant comme tel et agissant exclusivement pour leurs besoins professionnels et de façon générale toute personne, physique ou morale, publique ou privée et qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.

Par conséquent, les présentes CGV n'auront pas vocation à s'appliquer aux clients « *consommateurs* », c'est-à-dire toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole et aux clients « non-professionnels », c'est-à-dire toute personne morale qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

1.6. Ainsi, toute condition particulière ou conditions générales d'achat communiquées par le Client à la Société ne peuvent prévaloir sur les CGV, y compris en cas de signature desdites conditions par la Société et quand bien même une clause similaire figurerait dans lesdites conditions. Toute dérogation aux CGV devra être prévue par des conditions particulières signées par le Client et la Société par acte séparé auquel seront annexées les CGV.

1.7. Toute commande par un Client sur le Site est régie par les présentes CGV. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV lors de la validation de sa commande et déclare les accepter sans réserve. Pour ce faire, le Client coche la case suivante : « *En cochant cette case, je déclare accepter sans réserve les Conditions Générales de Vente du Site* ». Les présentes CGV sont par ailleurs portées à la connaissance des Clients, de façon permanente par un lien direct figurant en bas de chaque page du Site. A ce titre, elles sont opposables à tout Client.

1.8. La Société se réserve le droit de modifier, unilatéralement et à tout moment, les présentes CGV. La commande du Client est régie par les CGV en vigueur au jour de la passation de la commande.

1.9. Le fait, pour la Société, de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des stipulations des présentes dispositions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

1.10. Spécifique produits phytopharmaceutiques

La Société est agréée sous le numéro d'immatriculation CA02404 pour l'activité de distribution de produits phytopharmaceutiques à des clients utilisateurs professionnels. [Télécharger la copie de l'agrément en cliquant ici.](#)

2. FONCTIONNEMENT GENERAL DU SITE

2.1. Les Produits proposés

2.1.1. La Société porte un soin tout particulier à délivrer à ses Clients une information la plus complète possible sur les Produits vendus sur le Site. A cet effet, chaque Produit fait l'objet d'une fiche descriptive récapitulant notamment ses caractéristiques essentielles, son prix hors taxes, sa disponibilité et les modalités de sa livraison.

2.1.2. Les photographies, textes, graphismes et autres éléments illustrant les Produits proposés par la Société sur le Site sont donnés à titre indicatif et sont sujets à modification sans préavis.

2.1.3. Les Produits proposés sont destinés au marché de l'Union européenne. Il appartient au Client qui en envisage l'exportation hors du territoire de l'Union Européenne de s'assurer de la compatibilité du Produit concerné avec la législation du pays de destination. La Société décline, de ce fait, toute responsabilité en cas d'exportation de Produits non compatibles, ce que le Client accepte expressément du fait de la passation de la commande.

2.1.4. Il est important de noter que tous les produits vendus sur la place de marché ne sont pas forcément des produits d'origine. Les informations données, notamment les marques, séries et modèles d'équipements ou de matériels, sur les fiches produits (titres, courtes descriptions, longues descriptions des produits, etc.) indiquent que ces derniers sont adaptables aux marques, séries et modèles d'équipements indiqués.

2.1.5. Spécifique produits phytopharmaceutiques

Les informations réglementaires figurant sur les fiches produits des produits phytopharmaceutiques sont issues de la base BASAGRI qui engage la responsabilité de LEXAGRI et en aucun cas celle de la Société. Toutefois, nous informons les Clients que seule l'étiquette d'un produit phytopharmaceutique contient toutes les informations réglementaires et a donc valeur légale, et qu'en aucun cas notre information ne peut être suffisante pour l'application du Produit. Il appartient aux Clients de se conformer aux prescriptions et éventuelles restrictions d'usages locales qui pourraient être fixées par arrêtés préfectoraux ou municipaux.

2.2. Création d'un compte client

2.2.1. La création d'un compte Client est obligatoire pour pouvoir passer une commande et ainsi acheter des Produits mis en vente par la Société sur le Site. Le Client doit, pour cela, se rendre sur le site www.agriconomie.com et remplir dûment les informations nécessaires à la création d'un compte client. Pour accéder à tous les Produits proposés sur le Site, le Client doit impérativement indiquer son code postal. Le Client garantit par la signature des présentes CGV transmettre des informations véridiques, complètes, sincères et à jour à la Société.

2.2.2. Les identifiants et mots de passe du Client sont strictement personnels. Le Client doit informer la Société de toute perte de ces informations sans délai et la Société lui communiquera

de nouveaux identifiants et mots de passe. La Société décline toute responsabilité en cas de perte ou de mauvaise utilisation de ces informations.

2.2.3. Toutes les informations renseignées pourront être modifiées par le Client sur la page « *Mon Compte* » du Site www.agriconomie.com.

2.2.4. Spécifique produits phytopharmaceutiques

La vente des produits phytopharmaceutiques s'adresse exclusivement aux Clients/utilisateurs professionnels agricoles. Tout achat de ces produits phytopharmaceutiques nécessite de justifier de son droit à les utiliser dans le cadre de la réglementation en vigueur. Le Client s'engage ainsi à respecter la procédure spécifique d'enregistrement des informations obligatoires pour l'achat des produits phytopharmaceutiques sur le Site, à compléter ses informations sur la page « Mon Compte – Mes informations phytopharmaceutiques » et en particulier concernant les déclarations de statut de son entreprise, du représentant légal, de numéros de certificats individuels Certiphyto valides et de délégataires pour la réception des produits phytopharmaceutiques. Une fois l'enregistrement validé, toutes les modifications d'informations devront être signalées directement à la Société.

Conformément à l'article L.254-7 II du Code rural, une personne est disponible sur le Site pour fournir aux Clients utilisateurs les informations appropriées concernant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, les risques pour la santé et l'environnement liés à une telle utilisation et les consignes de sécurité afin de gérer ces risques.

2.3. La procédure de passation d'une commande

2.3.1. Sélection des Produits

Le Client sélectionne le ou les Produits qu'il souhaite commander et clique sur le bouton « *Ajouter au panier* ». Pour finaliser l'étape de sélection des Produits et passer à l'étape suivante, le Client doit cliquer sur le bouton « *Commander* ».

2.3.2. Validation du récapitulatif de commande

Le récapitulatif de la commande permet au Client de vérifier en détail sa commande et ainsi, corriger les éventuelles erreurs avant de confirmer définitivement ladite commande pour exprimer son acceptation.

Le récapitulatif de la commande reprend les informations suivantes :

- les Produits commandés ;
- le prix unitaire des Produits commandés ;
- le prix total de la commande ;
- les adresses de facturation et de livraison du Client ;
- la période de livraison de la commande.

Dans le cas d'une commande incluant des engrais ou amendements dépassant quatre mille (4.000) euros HT et livrée dans un délai de plus de quinze (15) jours ouvrés, le récapitulatif comprend également :

- le montant de l'acompte (correspondant à cent (100) euros par camion et/ou 100 euros par commande de semence (cf. 2.3.7)) (l'« **Acompte** ») qui sera prélevé à la validation de la commande par la Société, le cas échéant ;
- le solde prévisionnel qui lui sera prélevé à la livraison ;

- le prix à la tonne des Produits ;
- la quantité prévisionnelle des Produits ;
- la période de livraison.

2.3.3. Enregistrement de la commande

En cliquant sur « *Suivant* », le Client procède à l'enregistrement de sa commande et accepte les présentes CGV en cochant la case prévue à cet effet.

Dès l'enregistrement de sa commande, un numéro de commande est communiqué au Client ainsi qu'une confirmation de commande à l'écran et/ou par courrier électronique. Les données enregistrées par la société LYRA NETWORK – 109 rue de l'innovation, 31670 LABEGE, France, n° Tel. : 05.67.22.31.60 constituent la preuve de la nature, du contenu et de la date de la commande.

2.3.4. Le Paiement

2.3.4.1. Paiement

La fonction utilisée par le Client pour valider sa commande comporte la mention : « *Choisissez votre moyen de paiement* » ou « *Paiement* » indiquant que la passation d'une commande par le Client sur le site www.agriconomie.com oblige le Client à son paiement.

2.3.4.2. Remplir le formulaire lié au moyen de paiement sélectionné

Afin de procéder au paiement et à la validation de la commande, le Client doit remplir le formulaire lié au moyen de paiement qu'il a sélectionné et ainsi renseigner les informations demandées, étant rappelé que par la signature des CGV le Client garantit transmettre des informations véridiques, complètes, sincères et à jour à la Société.

i. Par Mandat de Prélèvement SEPA

Si le Client a sélectionné le mandat de prélèvement SEPA (ci-après le « **Mandat de Prélèvement SEPA** »), il devra par étape :

- Vérifier sa commande et cliquer sur « *Procéder au prélèvement* » ;
- Renseigner les informations demandées notamment son RIB et cliquez sur « *Continuer* » ;
- Lire le Mandat de Prélèvement SEPA puis cliquer sur « *Je déclare avoir lu le document de 1 page ci-dessus* » et « *Je déclare accepter les conditions de ce document* » ;
- Signer le document grâce à un système de signature avec apposition électronique. Cette dernière étape est effectuée par l'intermédiaire de la BNP PARIBAS 16, boulevard des Italiens - 75009 PARIS et d'un service Adyen de la société ADYEN 23, rue Taitbout, 75009 PARIS, France, n° Tel. : +33 1 86 26 27 90 ;
- Le Client reçoit alors un message texte, avec un code, sur le numéro de mobile qu'il a renseigné lors de son inscription. Il doit alors recopier ce même code sur la page Internet du Mandat de Prélèvement SEPA ;
Le Client confirme sa commande en cliquant sur « *Signer* » et en recopiant, sur la page Internet, le code envoyé sur le numéro de mobile renseigné lors de son inscription.

ii. Par financement en prêt

a. Demande de Financement

Lors de la commande, le Client peut faire une demande de financement en prêt pour des montants de financement compris entre mille (1.000) euros HT minimum et quinze mille (15.000) euros HT maximum, sur une durée maximum de douze (12) mois (ci-après la « **Demande de Financement** ») auprès de la société DE LAGE LANDEN LEASING, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 20.155.037,16 euros, ayant son siège social situé 53, avenue Jean Jaurès – Immeuble Le Mermoz – 93350 LE BOURGET, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 393 439 575 (ci-après « **DLL** »), et sous les conditions ci-après énoncées.

Si le Client souhaite sélectionner la Demande de Financement, il devra, par étape :

- Vérifier sa commande et sélectionner le « paiement 6 mois après livraison » ou « paiement 12 mois après livraison » correspondant à une « Demande de financement »
- Envoyer l'ensemble des documents demandés.

La Demande de Financement sera suivie d'une réponse dans un délai de cinq (5) jours pendant lequel la Société pourra demander des informations complémentaires au Client afin que DLL puisse analyser la Demande de Financement, étant précisé que DLL sera libre d'accepter ou de refuser toute Demande de Financement et que l'appréciation de la solvabilité du Client relèvera exclusivement de DLL. Le délai de réponse de la Demande de Financement pourra être prorogé à la demande de DLL.

Sauf prorogation de ce délai, l'absence de réponse à l'issue dudit délai de cinq (5) jours s'analysera comme un refus de la Demande de Financement par DLL.

En cas de réponse, celle-ci comportera les mentions suivantes :

- la mention « accord » ou « refus » ;
- le numéro de contrat en cas d'acceptation ;
- les conditions éventuelles de l'acceptation ;

Il est convenu que le montant du financement sera fixé au cas par cas par DLL lors de son acceptation de la Demande de Financement.

b. Accord sous condition suspensive

Toute acceptation de la Demande de Financement par DLL (ci-après l'« **Accord** ») est stipulée sous la condition suspensive de la remise par le Client à la Société de tout document demandé par DLL, qui devra être réalisée dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de l'Accord (ci-après le « **Délai de Vérification** »). Ce Délai de Vérification pourra être prorogé par DLL. En cas de prorogation, DLL pourra procéder à de nouvelles vérifications sur la solvabilité du Client, et en cas de changement dans la situation financière du Client, retirer ou modifier l'Accord.

En cas d'Accord, un contrat de prêt (ci-après dénommé le « **Contrat** »), selon modèle fourni par DLL devra être signé avec le Client selon les conditions acceptées par DLL.

Les documents devant être transmis par le Client à la Société aux fins de réalisation des conditions suspensives sont notamment les suivants :

- Deux (2) exemplaires originaux du Contrat revêtus des nom, qualité, paraphe, signature et cachet commercial du Client, assortis éventuellement de tout autre document ou information (tel qu'un acte de cautionnement, quittance subrogative portant sur la clause de propriété, etc.) qui aurait pu être réclamé(e) par DLL dans l'Accord ;
- Si cette forme de paiement est prévue au Contrat, le mandat de prélèvement SEPA signé par le Client au profit de DLL autorisant les prélèvements automatiques sur le compte bancaire du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire du Client ;
- La copie d'une pièce officielle d'identité du signataire du Contrat, représentant du Client, en cours de validité comportant sa photographie (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Titre de séjour ; à noter que si ledit signataire est un ressortissant hors Union Européenne, une copie de son Passeport et de son Titre du séjour est nécessaire) ;
- Un pouvoir de signature accordé au signataire du Contrat, représentant du Client, si ce dernier n'est pas l'un des représentants légaux du Client.

Si le Client ne transmet par ces documents, nécessaires à la réalisation des conditions suspensives, l'Accord sera caduc.

La Société transmettra les documents originaux à DLL afin de permettre la réalisation des conditions suspensives.

Suite à la réalisation des conditions suspensives, DLL procédera au paiement du montant du financement directement à la Société, entraînant la prise d'effet du prêt consenti au Client par DLL.

c. Conditions de révision de l'Accord

DLL se réserve le droit, à sa seule discrétion et à tout moment pendant le Délai de Vérification d'annuler ou de modifier l'Accord, dans les cas suivants :

- dans le cas où les actionnaires (ou associés) contrôlant le Client, au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce, au moment de l'Accord, ne contrôlèrent plus celui-ci, et/ou
- survenance d'un ou plusieurs événement(s) susceptible(s) d'affecter de manière significative et défavorable le patrimoine, la situation financière et/ou la rentabilité du Client, et/ou
- existence d'éléments permettant raisonnablement de présumer d'une fraude, et/ou en cas de soupçon ou de faits avérés à l'encontre du Client, de blanchiment des capitaux et/ou de financement du terrorisme, et/ou
- en cas de sinistre total subi par les Produits.

DLL pourra annuler l'Accord par tous moyens écrits (courrier électronique, télécopie ou lettre simple) et DLL n'aura alors plus aucune responsabilité que ce soit à cet égard. Si DLL décide de ne pas annuler l'Accord, elle pourra apporter des modifications à ce dernier avec l'accord exprès du Client.

c. En cas de refus de la Demande de Financement

En cas de refus de la Demande de Financement, le Client pourra soit annuler la commande soit payer sans Demande de Financement.

iii. Par Financement par Ligne de Crédit

a. Utilisation d'une Ligne de Crédit

Si le Client Agréé (tel que défini à l'article 5 ci-après) a sélectionné le Financement par Ligne de Crédit suite à la procédure de demande de Financement par Ligne de Crédit et dans les conditions prévues à l'article 5 des présentes CGV, il devra vérifier sa commande et sélectionner le mode de paiement « Ligne de crédit ».

b. Conditions d'acceptation d'utilisation d'une Ligne de Crédit

La Société pourra refuser de transmettre la demande d'utilisation d'une Ligne de Crédit à DLL et/ou DLL pourra rejeter toute demande d'utilisation d'une Ligne de Crédit si :

- la facture ne correspond pas à une vente ferme de Produits d'ores et déjà livrés ou en cours de livraison, ladite livraison devant avoir lieu au maximum dans les huit jours suivant la date de la facture ;
- la limite de la Ligne de Crédit avait été préalablement atteinte ;
- le Client refuse de réceptionner les Produits à la livraison ;
- le Protocole (tel que défini à l'article 5 ci-après) n'est pas/plus en vigueur ;
- la vente des Produits n'est plus soumise à la clause de réserve de propriété acceptée par le Client ;
- à la date de la facture de vente, le Client fait l'objet d'une procédure collective définie au Livre VI (« Des difficultés des entreprises ») du Code de Commerce ;
- le Client a manqué à ses obligations envers la Société au titre de la commande ou toute commande passée ;
- les créances ont déjà été cédées à des tiers.

c. Refus de la Demande de Financement par Ligne de Crédit

En cas de refus de la Demande de Financement par Ligne de Crédit, le Client pourra soit annuler la commande soit payer sans Demande de Financement par Ligne de Crédit.

2.3.5. Validation finale et Paiement

Dès que le Client a validé sa commande, il reçoit un courriel d'accusé de réception récapitulant les éléments essentiels de la commande et mentionnant son numéro de commande.

La commande n'est définitive qu'à partir du moment où la Société reçoit (i) soit le paiement de la totalité de la commande, (ii) soit l'Acompte, en fonction de la nature de la commande, payée soit à la livraison, soit après l'Accord de la Demande de Financement soit après validation de l'utilisation de la Ligne de Crédit.

2.3.6. Moyens de Paiement

Le Client peut régler le montant de sa commande par six moyens :

- 1) **Par carte bancaire** : le Client doit préalablement vérifier ses plafonds de paiement auprès de son établissement bancaire ;
- 2) **Par virement bancaire** : le Client doit préalablement vérifier ses plafonds de virement auprès de son établissement bancaire. Le Client dispose de 48 (quarante-huit) heures ouvrables après la validation de sa commande pour effectuer le virement sur le compte de la Société. Après cette période, la commande est automatiquement annulée ;

- 3) **Par mandat de prélèvement SEPA** : le Client doit renseigner son RIB et apposer électroniquement sa signature ;
- 4) **Par chèque bancaire** : Après avoir validé sa commande en ligne, le Client doit envoyer, sous 5 jours ouvrables, à l'adresse suivante : SAS AGRICONOMIE, 11 route Nationale 4, 51320 COOLE, les documents suivants :
 - son chèque ;
 - sa validation de commande imprimée (reçu par e-mail) ;
 - sa photocopie de carte d'identité en cours de validité.

A réception de ces documents, nous encaissons le chèque du Client et nous traitons sa commande.

Il est important de noter que le paiement par chèque bancaire engendre des vérifications augmentant les délais de livraison. La non réception des documents, sous 5 jours ouvrables, entraîne l'annulation de la commande.

- 5) **Par Demande de Financement** : Après avoir validé sa commande en ligne, le Client peut procéder à la Demande de Financement dans les conditions prévues à l'article 2.3.4.2 (ii) des présentes CGV ;
- 6) **Par Financement par Ligne de Crédit** : Après avoir validé sa commande en ligne, le Client Agréé (tel que défini à l'article 5 ci-après) peut procéder à la demande de Financement par Ligne de Crédit dans les conditions prévues aux articles 2.3.4.2 (iii) et 5 des présentes CGV.

2.3.7. Processus spécifique à toute commande d'engrais et/ou d'amendements dépassant quatre mille (4.000) euros HT et étant livré à plus de quinze (15) jours ouvrés.

Lorsque le Client effectue sur le Site une commande d'engrais, le paiement est réalisé uniquement par prélèvement SEPA, Demande de Financement ou, si le Client est un Client Agréé (tel que défini à l'article 5 ci-après) par Financement par Ligne de Crédit. Pour valider la commande, le Client sera prélevé de l'Acompte. Dès que la Société a connaissance de la quantité exacte qui sera livrée chez le Client, le solde est prélevé en fonction du prix à la tonne indiqué sur la validation de commande. Le solde prélevé correspond au montant total de la commande duquel est soustrait l'acompte.

Le Client ne paye donc que la quantité de produit livrée et au prix affiché lors de la commande.

2.3.8. Information sur le départ de la commande de chez le vendeur

Les Produits de chaque commande ne sont expédiés au Client que lorsque le montant de la commande a été crédité sur le compte bancaire de la Société.

Un courriel d'information de suivi de commande peut être envoyé au Client au moment de la prise en charge, par le transporteur, du/des Produit(s) commandés.

2.3.9. Emission de la facture

Après validation de la commande et du paiement, le Client recevra une notification ainsi que la facture de ses achats, tenant compte des frais de livraison, par courriel (à l'adresse électronique indiquée lors de la commande).

La facture comprend le détail du prix de chaque Produit HT avec, le cas échéant, le montant de la TVA calculée sur le total HT et incluse dans le total TTC. En cas de Financement par Ligne de Crédit la facture comprendra en outre les mentions suivantes :

« ATTENTION : conformément aux conditions générales de ventes de AGRICONOMIE, les produits vendus par AGRICONOMIE restent la propriété d'AGRICONOMIE jusqu'à complet paiement du prix TTC de la facture et de ses accessoires (clause de réserve de propriété).

AGRICONOMIE cède la créance relative à la présente facture, ainsi que tous les droits y attachés (notamment la réserve de propriété sur les produits vendus) à DE LAGE LANDEN LEASING SAS (« DLL ») conformément aux articles L313-23 à L313-34 du Code Monétaire et Financier (« Cession et Nantissement des créances professionnelles »).

En conséquence, le paiement doit exclusivement être effectué à l'ordre de DE LAGE LANDEN LEASING SAS.- Immeuble le Mermoz, 53 avenue Jean Jaurès, CS 70013, 93351 Le Bourget Cedex (RCS Bobigny n°393 439 575) conformément aux dispositions du Protocole d'Accord Client signé.

Veillez aviser immédiatement DLL de tout fait qui s'opposerait à son paiement ».

En ce qui concerne les commandes d'engrais et/ou d'amendements dépassant quatre mille (4.000) euros HT et étant livré à plus de quinze (15) jours ouvrés, le Client recevra une notification lorsque l'Acompte est prélevé, puis, au prélèvement du solde final, le Client recevra la facture de ses achats, tenant compte des prix livrés, par e-mail (à l'adresse électronique indiquée lors de la commande) et à son domicile.

Le Client pourra également télécharger et imprimer toutes ses factures depuis son Espace Client.

2.3.10. Spécifique produits phytopharmaceutiques

Le Client ne pourra passer sa commande de produits phytopharmaceutiques qu'après avoir complété l'ensemble des informations obligatoires sur la page « Mon Compte – Mes informations phytopharmaceutiques ». Il doit obligatoirement être titulaire d'un certificat individuel Décideur en exploitation agricole (DEA), ou Décideur en prestations de services, ou Applicateur en collectivité territoriale ou de son équivalent.

Pour les Produits achetés sur le Site, le Client déclare être en mesure de justifier avoir reçu, au moins une fois par an, un conseil individualisé et conforme à la réglementation, de la part d'une entreprise, autre qu'Agriconomie, exerçant une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels ou de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, indépendant de toute activité de vente ou d'application. Les commandes passées par un opérateur professionnel situé dans un autre pays membre seront honorées sous la seule responsabilité dudit opérateur qui doit avoir accompli les démarches dans le cadre d'une importation parallèle sous sa propre responsabilité.

3. FIXATION DES PRIX

3.1. A l'exception des Produits de la catégorie « engrais », les prix des Produits affichés sur le Site sont exprimés en euros, hors taxes, et ne comprennent pas les frais de préparation et de livraison.

3.2. En ce qui concerne les prix des Produits de la catégorie « engrais », ces derniers incluent également les frais de préparation et de livraison. Il est important de noter que ces prix sont susceptibles de modifications en fonction du lieu de livraison. Les prix affichés sur le Site sont seulement indicatifs.

3.3. Les prix facturés sont les prix livrés. Les prix livrés tiennent compte, cumulativement :

- des frais de préparation de la commande ;

- de la situation géographique du lieu désigné par le Client comme étant le lieu de livraison de la commande ;
- du poids (à la tonne, au kilogramme, etc.) du ou des Produit(s) commandé(s) au jour de la livraison ;
- du nombre et/ou de la quantité de Produits commandés.
- des taxes spécifiques rentrant dans le calcul du prix d'achat HT.

3.4. Pour avoir accès aux frais de livraisons, le Client doit renseigner le Code postal ou l'adresse du lieu où il souhaite que le(s) Produit(s) soi(en)t livré(s). Ainsi, les prix affichés ne seront donc valables que pour le code postal indiqué lors de sa connexion au Site ou l'adresse postale de livraison renseignée lors de la création de son espace et donc de sa commande.

3.5. La Société se réserve le droit de modifier les frais de préparation et les frais de livraison de la commande à tout moment. Toutefois, les Produits seront facturés sur la base desdits frais en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande. La Société informe ses Clients qu'en cas d'affichage d'un prix erroné, manifestement dérisoire ou vil prix, quelle qu'en soit la raison (notamment, sans que cette liste soit limitative, un bug informatique, une erreur manuelle ou une erreur technique), la commande – même validée par la Société – sera annulée, ce dont le Client sera informé dans les meilleurs délais. Le Client sera alors mis en mesure, s'il le souhaite, de repasser sa commande au prix corrigé.

3.6. Il est expressément convenu que seul le prix hors toutes taxes (notamment, sans que cette liste soit limitative : TVA, éco-contribution DEEE, Sorecop, Redevance Pollution Diffuse) sert d'assiette pour le calcul des remises, ristournes et autres avantages financiers.

3.7. Toute commande effectuée sur le Site doit être payée en euros.

4. DELAI DE REGLEMENT

4.1. Sauf en cas de Demande de Financement ou de Financement par Ligne de Crédit, pour les commandes d'engrais et d'amendements et pour les commandes dont le montant est supérieur à quatre mille (4000) euros HT et étant livré à plus de quinze (15) jours ouvrés, le solde est prélevé à la livraison du Produit et/ou dès que la Société a connaissance de la quantité livrée.

4.2. En cas de défaut de paiement, la Société pourra appliquer sur les sommes à recouvrer des intérêts de retard fixés à un taux égal à 7% du montant de la commande, à compter de la date d'échéance jusqu'au paiement effectif. Les pénalités de retard sont exigibles sans formalités ni mise en demeure particulière.

4.3. En application de l'article L.441-6 du Code de commerce, le Client en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard de la Société, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement. Cette indemnité est fixée à une somme minimale de quarante (40) euros en application du décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, la Société peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

4.4. En cas de retard de paiement, la Société pourra également suspendre toutes les commandes du Client en cours, sans préjudice de toutes autres actions.

5. OFFRES COMMERCIALES

5.1 Financement par Ligne de Crédit

- a. Demande de Financement par Ligne de Crédit

Certains clients choisis par la Société et DLL (les « **Clients Agréés** ») peuvent demander par écrit à la Société un financement par le biais de créances professionnelles pour un montant minimum de cinquante mille (50.000) euros (ci-après « **Financement par Ligne de Crédit** ») auprès de DLL.

Ce Financement par Ligne de Crédit s'inscrit dans le cadre des articles L 313-23 et suivants du Code Monétaire et Financier) et permet au Client Agréé d'avoir une enveloppe de financement dans laquelle il peut puiser à sa convenance lors d'une commande et demander un crédit.

Afin d'être éligible au Financement par Ligne de Crédit, le Client doit se soumettre aux conditions ci-après énoncées.

Le Client Agréé souhaitant bénéficier de ce Financement par Ligne de Crédit doit en faire la demande par écrit à la Société et transmettre toutes les informations demandées par la Société pour permettre à DLL d'évaluer sa stabilité financière.

La Société transmet toutes ces informations à DLL qui analysera la stabilité financière du Client Agréé et sa demande.

DLL pourra ou non accepter la Demande de Financement par Ligne de Crédit et en informera la Société. La Société informera alors le Client Agréé de la réponse de DLL.

Lorsque sa demande est acceptée par DLL, le Client Agréé signe un protocole d'accord client avec DLL (ci-après le « **Protocole** ») et bénéficie d'une ligne de crédit qui constitue le montant maximum de ses créances autorisées (ci-après la « **Ligne de Crédit** »).

Le Client Agréé peut alors demander de financer sa commande par Ligne de Crédit, la créance du Client est alors relative à la facture correspondant à cette commande, ainsi que tous les droits y attachés. Cette créance est ensuite cédée à DLL par la Société conformément aux articles L. 313-23 à L. 313-34 du Code Monétaire et Financier (« Cession et Nantissement des créances professionnelles »).

En conséquence, la créance doit résulter d'une commande ferme adressée par le Client.

Suite à la demande d'utilisation de la Ligne de Crédit, DLL procède au paiement de la commande à la Société et le Client devient débiteur de DLL du montant de la créance cédée, conformément aux dispositions du Protocole.

Le remboursement de la créance relative à la commande est effectué directement à DLL.

b. Condition d'acceptation d'utilisation de la Ligne de Crédit

La Ligne de Crédit pourra être utilisée à condition que DLL n'ait pas modifié la liste des Clients Agréés et/ou la Ligne de Crédit les concernant..

De même, une fois la limite de la Ligne de crédit DLL a été atteinte, cette dernière ne pourra plus être utilisée par le Client Agréé.

DLL pourra, à tout moment, et avec effet immédiat, diminuer, suspendre et/ou retirer toute Ligne de Crédit relative à un Client Agréé. Sans préjudice de l'un quelconque des droits de DLL d'établir, de modifier ou de retirer toute Ligne de crédit à tout moment, ni la Société ni un quelconque Client Agréé ne pourront former une quelconque réclamation à l'encontre de DLL en conséquence de

tout établissement, modification ou retrait de ladite Ligne de crédit puisqu'il est expressément convenu que toute Ligne de crédit est révocable à tout moment.

Toute diminution, suspension ou retrait de la Ligne de Crédit sera communiqué au Client.

6. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

6.1. Il est expressément convenu que la propriété des Produits vendus par la Société ne sera transférée au Client qu'après paiement intégral du prix en principal et accessoires, nonobstant la livraison intervenue dans les termes de l'article 7 des présentes CGV et transfert, de la livraison des Produits au Client, des risques de perte ou de détérioration des Produits soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

Dans le cadre du Financement en Prêt et du Financement par Ligne de Crédit, DLL procède au paiement des créances directement à la Société. A l'instant même et du seul fait de ce paiement par DLL à la Société, la Société subroge DLL, conformément aux dispositions de l'article 1346-1 du Code civil, dans tous ses droits et actions contre le Client, attachés à la clause de réserve de propriété dont est assortie la créance du prix de vente des Produits et affectée à la garantie de son paiement.

DLL peut, le cas échéant, mettre en œuvre son droit de réserve de propriété pour prendre possession des Produits livrés.

La Société pourra être chargée de mettre en œuvre le droit de réserve de propriété en tant que mandataire de DLL.

6.2. Le paiement est réalisé par l'encaissement effectif du prix sur le compte bancaire de la Société ou en cas de Financement en Prêt ou de Financement par Ligne de Crédit par l'encaissement effectif du prix par DLL.

6.3. Sauf subrogation de DLL dans la réserve de propriété, la Société se réserve le droit de reprendre les Produits livrés, en quelques mains qu'ils se trouvent, sans perdre aucun de ses droits et intérêts, (i) lorsque le paiement des Produits n'est pas intervenu dans les délais prévus par les parties à l'article 4.1 des présentes CGV ou, (ii) en cas d'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire à l'encontre du Client.

Toutefois, en cas de subrogation dans la réserve de propriété, DLL pourra donner mandat écrit à la Société pour reprendre (au nom et pour le compte de DLL) les Produits livrés dans les conditions prévues au paragraphe précédent.

6.4. Tant que les produits n'auront pas été complètement payés, le Client s'engage à les conserver de manière tels qu'ils puissent être identifiés comme la propriété de la Société. A ce titre, en cas de revente, le Client s'engage par avance à informer le tiers acquéreur, à la conclusion de la revente, de la présente clause de réserve de propriété affectant les Produits qu'il se propose de vendre, et du droit de réserve de la Société de revendiquer entre ses mains, soit les Produits livrés sous réserve de propriété, soit leur prix.

6.5. Dans le cas où la commande du Client porterait sur des biens fongibles, notamment des semences agricoles, et que le Client, après réception de sa commande, a réalisé toute opération telle que l'individualisation de tels biens n'est plus possible, il s'engage à restituer à la Société, en cas de non-paiement, des biens de qualité équivalente en quantité égale.

6.6. En cas de saisie-arrêt ou de toute autre intervention d'un tiers sur les Produits, le Client devra impérativement en informer la Société sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits.

6.7. Le Client s'interdit en outre de donner en gage ou en nantissement ou de céder à titre de garantie la propriété des Produits.

6.8. En cas de transformation ou de modification des Produits faisant l'objet d'une réserve de propriété avec d'autres produits, le Client s'engage à régler immédiatement à la Société le solde du prix restant dû, sauf à ce qu'avec l'accord express de la Société, il lui cède la propriété des biens résultant de la transformation à titre de garantie de la créance originaire de la Société sauf en cas de subrogation de DLL dans la réserve de propriété.

6.9. Le Client devra jusqu'à complet paiement, apporter tous les soins nécessaires à la garde et à la conservation des Produits et souscrire toutes les assurances pour couvrir les dommages et sinistre susceptibles d'être causés aux Produits.

7. LIVRAISON DES PRODUITS

7.1. Le délai de préparation et de livraison de la commande commence à courir de la date validation finale de la commande par la Société prévue à l'article 2.3.5 des présentes CGV.

7.2. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. La Société fait au mieux pour faire livrer les Produits commandés dans les délais indiqués. Leur dépassement ne saurait ni engager la responsabilité de la Société, ni donner lieu au versement de dommages et intérêts.

7.3. Les délais de préparation pourront être allongés si le Client n'apporte pas son concours en temps voulu ou en raison de circonstances imprévues ou exceptionnelles ou d'un vendeur ou d'un transitaire.

7.4. Les dépassements de délais de préparation ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue ou à annulation des commandes en cours.

7.5. Toutefois, si trois (3) mois après la date de livraison fixée, sauf cas de force majeure ou rupture d'approvisionnement des produits auprès de tiers, les Produits, objets de la commande, n'ont pas été livrés, la vente pourra alors être résolue à la demande du Client qui pourra ainsi notifier par écrit son refus de recevoir la livraison des Produits et obtenir restitution de l'acompte versé, à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts.

7.6. Spécifique produits phytopharmaceutiques

La prise de rendez-vous sera faite auprès du Client titulaire du compte client.

8. RECEPTION DES PRODUITS

8.1. Lors de la réception des Produits, il appartient au Client (ou à son représentant) de vérifier l'état apparent des Produits avant de procéder au déchargement.

8.2. Le Client est seul qualifié pour faire des réserves auprès du transporteur, à savoir préciser sur le récépissé de transport les avaries/vices apparents et confirmer ces réserves auprès du transporteur dans les trois (3) jours suivant leur livraison, par lettre recommandée avec accusé de réception, conformément aux dispositions des articles L. 133-3 et suivants du Code de Commerce. Un double de ce courrier devra être adressé à la Société.

8.3. Sans préjudice de ces dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, toutes réclamations de la part du Client envers la Société, résultant de la constatation d'un vice apparent ou d'une non-conformité des Produits par rapport à la commande ou au bordereau d'expédition, doivent être impérativement formulées par écrit dans un délai de trois (3) jours, non compris les jours fériés, à compter de la date de la livraison des produits. En cas contraire, la livraison sera considérée comme acceptée.

8.4. Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la désignation des vices apparents ou anomalies constatées. Le Client devra laisser à la Société toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices ou non conformités et pour y porter remède le cas échéant. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

8.5. Après vérification du ou des Produit(s), avant leur déchargement, avec le transporteur, le Client signe le bon de livraison.

8.6. La responsabilité lors du déchargement des Produits est entièrement à la charge du Client. Le Client s'engage donc, en acceptant ces CGV, à prendre l'entière responsabilité du déchargement du ou des Produits commandés.

8.7. En acceptant les présentes CGV, le Client s'engage à être en capacité de décharger la commande de Produits pondéreux, tels que les engrais, amendements ou semences, du véhicule du transporteur (camion, camionnette, citerne...) dans les meilleures conditions et avec l'outil de manutention adéquat. Le Client devra manœuvrer son outil afin de disposer le(s) Produit(s) au sol. Dans le cas où le Client n'est pas en possession de l'outil de manutention adéquat et/ou dans l'incapacité d'effectuer la manœuvre, la Société se réserve la possibilité de facturer les frais liés au traitement de retour du ou des Produits (notamment transport – réception – examen du ou des Produits et à toutes actions entamées (notamment juridiques).

8.8. Spécifique produits phytopharmaceutiques

La réception des marchandises devra se faire obligatoirement auprès des personnes habilitées et conformément aux informations déclarées sur la page « Mon Compte – Mes informations phytopharmaceutiques », à savoir les titulaires d'un certificat individuel Certiphyto ou les personnes bénéficiant d'une délégation de réception. A défaut, la livraison ne pourra être réalisée et les frais de re-livraison seront à la charge du Client.

9. TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert des risques sur les Produits vendus par la Société a lieu dès l'expédition des Produits des entrepôts des vendeurs. Il en résulte notamment que les Produits voyagent aux risques et périls du Client, auquel il appartient en cas d'avaries, de perte ou de manquements, de faire toutes réserves ou d'exercer tous recours auprès du ou des transporteur(s) responsable(s).

10. NON DISPONIBILITE DES PRODUITS COMME LES ENGRAIS, AMENDEMENTS, SEMENCES OU TOUT AUTRE INTRANTS PONDEREUX

En cas de force majeure ou de non disponibilité des Produits auprès de ses fournisseurs, la Société se réserve le droit d'annuler la commande. La Société fera alors son possible pour retrouver un produit de qualité similaire sans supplément de prix dans la limite du possible et en fonction des disponibilités sur les marchés.

11. GARANTIES, RETOURS ET REMBOURSEMENTS

11.1. Etendue – durée – limite

Dans les limites des garanties légales prévues par la loi, la garantie est limitée au remplacement ou à la réparation des Produits défectueux à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice et notamment les pertes d'exploitation.

11.2. Exclusions

Sont exclus de la garantie le remboursement de tous autres frais de déplacement, main d'œuvre, dommages résultant de retard ou du manque à gagner ou tout autre dommage indirect, qu'il soit matériel ou immatériel.

La garantie ne joue pas non plus pour les vices apparents qui doivent être traités à réception dans les conditions de l'article 8.2 et suivants des présentes CGV.

Toute garantie est exclue pour les incidents tenant du cas fortuit, de la force majeure, telle que définie à l'article 17 des présentes CGV, ou du fait d'un tiers, ainsi que pour les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou un incident provenant notamment d'une négligence du Client, d'un défaut de surveillance ou d'entretien, d'une utilisation défectueuse des Produits ou encore par une modification non prévue, ni spécifiée par la Société ou une tentative de réparation non approuvée par la Société.

La Société ne fournit, en outre, aucune garantie quant à l'adéquation des Produits aux besoins spécifiques du Client ou de ses propres Clients et aux objectifs ou à l'usage que leur ont assignés le Client ou ses propres clients.

Enfin, dans les limites des garanties légales prévues par la loi, la garantie est exclue pour les engrais.

11.3. Retours et questions afférentes

La Société se réserve la possibilité de facturer les frais liés au traitement du retour de tout Produit (notamment transport, réception, examen du produit) et à toutes actions entamées (notamment juridiques) pour lequel la non-conformité n'est pas avérée ou est imputable au Client et notamment à une utilisation anormale du Produit considéré.

11.4. Conséquences des vices cachés prouvés

Les Produits achetés sur le Site et révélant un vice caché prouvé, feront l'objet, au choix de la Société, (i) d'un avoir égal au montant payé par le Client pour le Produit considéré non conforme, ou (ii) d'un remplacement ou d'un remboursement s'effectuant par chèque bancaire adressé au nom du Client ayant passé la commande et à l'adresse de facturation ou par virement vers le compte prélevé du Client, au plus tard dans les quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la notification du Client.

11.5. Conditions du retour d'un Produit non désiré

En cas de réception d'un Produit non désiré (autre que celui acheté sur le Site), la Société s'engage à :

- acheminer le Produit commandé, dans les meilleurs délais et à rembourser les frais liés au renvoi du Produit non désiré, ou
- rembourser, dans un délai de 7 jours, le montant du Produit commandé et les frais liés au renvoi du Produit non désiré.

Pour cela, il faut que le Client indique, sur le bon de livraison transmis à la livraison du Produit, que ce dernier ne correspond pas à sa commande. Le Client peut également joindre la Société, dans les 48 heures suivant la réception de son Produit non désiré, par e-mail : contact@agriconomie.com ou par téléphone au 03 52 99 00 00 afin de lui indiquer sa situation.

11.6. Spécifique produits phytopharmaceutiques

La Société ne pratique pas la reprise de produits phytopharmaceutiques. Il est rappelé que les produits phytopharmaceutiques ne peuvent être utilisés que par des professionnels agricoles et à des fins professionnelles et que la Société ne peut être responsable des conséquences d'une utilisation qui ne serait pas conforme à l'usage auquel les produits phytopharmaceutiques sont normalement destinés. Nous informons les Clients que seule l'étiquette d'un produit phytopharmaceutique contient toutes les informations réglementaires et a donc valeur légale, et qu'en aucun cas notre information ne peut être suffisante pour l'application du produit phytopharmaceutique. Il appartient au Client de se conformer aux prescriptions et éventuelles restrictions d'usages locales qui pourraient être fixées par arrêtés préfectoraux ou municipaux.

Le Client doit être capable de garantir la traçabilité des produits phytopharmaceutiques qui lui sont vendus aussi longtemps qu'ils sont en sa possession et ce afin de satisfaire aux obligations de règlement CEE 178/ 2002. En cas de non-respect de cette obligation, le Client en supportera les conséquences et garantira le vendeur des conséquences de sa propre carence.

12. RESPONSABILITE DE LA SOCIETE

12.1. La responsabilité de la Société est limitée aux seuls dommages directs et résultant d'un défaut prouvé du Produit ou de la violation des présentes CGV, même si le défaut en question était prévisible au moment de la commande.

12.2. En aucun cas, la Société ne sera tenue pour responsable des dommages indirects, accessoires ou particuliers notamment, le coût de l'obtention de produits de substitution, pertes de bénéfices, de données ou périodes d'immobilisation, que sa responsabilité soit contractuelle ou délictuelle ou fondée sur la garantie prévue à l'article 1A des présentes CGV et qu'elle ait ou non son fondement dans l'utilisation ou le fonctionnement des Produits.

12.3. La Société ne peut être tenue pour responsable de l'inexécution des CGV en cas de force majeure telle que définie à l'article 17 des présentes CGV et en cas de dommages du fait d'un tiers ou imputables à une mauvaise utilisation ou une utilisation non-conforme par le Client, des Produits, en violation des prescriptions de la Société et/ou aux règles de l'art.

12.4. Hormis les dommages corporels ou décès, et sauf en cas de négligence grossière ou de faute intentionnelle causant un dommage direct prouvé, le Client reconnaît que la réparation des Produits et, le cas échéant leur remplacement, conformément aux présentes CGV, représentent l'unique et juste compensation du préjudice éventuellement causé par un dysfonctionnement desdits Produits imputable à la Société. Dans le cas où les Produits ne pourraient être ni remplacés, ni réparés, la responsabilité de la Société sera limitée au montant versé par le Client à la Société pour les Produits en cause.

13. ASSURANCE

Chacune des parties s'engage à maintenir en vigueur, pendant toute la durée de réalisation du contrat, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, une police d'assurance garantissant les dommages pouvant survenir à ses biens et personnel, ainsi qu'une police

couvrant sa responsabilité professionnelle, de manière à couvrir les conséquences pécuniaires des dommages corporels, matériels et immatériels dont elles auraient à répondre, causés par tout évènement et qui serait le fait de ses collaborateurs et/ou sociétés partenaires éventuels lors de l'exécution des présentes CGV.

14. POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE, PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ET COOKIES

La Société met à la disposition de ses Clients, de manière permanente, sa Politique de Confidentialité accessible en cliquant sur le lien ci-contre : [Politique de confidentialité](#).

15. DROITS DE PROPRIETE INTELECTUELLE

15.1. L'ensemble des matériels, équipements, outils, moules, droit d'auteur, brevets, dessins et modèles ou tous autres droits de propriété intellectuelle relatifs à des dessins, spécifications ou informations qui seraient remis au Client ou mis à sa disposition par la Société ou qui viendraient à être utilisés par le Client dans le cadre du présent contrat, demeureront la propriété exclusive de la Société. Le Client prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la garde de ces éléments de manière sécurisée et s'assurera de leur maintien en bon état, jusqu'à leur restitution auprès de la Société. Le Client s'interdit d'en disposer autrement sauf en cas d'instructions écrites à cette fin par la Société et s'interdit d'en faire une utilisation autre que celle autorisée par écrit par la Société.

15.2. Les marques de la Société, ainsi que l'ensemble des marques figuratives ou non et plus généralement toutes les autres marques, illustrations, images et logotypes figurant sur les Produits, leurs accessoires et leurs emballages, qu'ils soient déposés ou non, sont et demeureront la propriété exclusive de la Société. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces marques, illustrations, images et logotypes, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord exprès et préalable de la Société, est strictement interdite. Il en est de même de toute combinaison ou conjonction avec toute autre marque, symbole, logotype et plus généralement tout signe distinctif destiné à former un logo composite. Il en est de même pour tout droit d'auteur, dessin, modèle et brevet qui sont la propriété de la Société.

16. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

16.1. Les présentes CGV sont soumises uniquement et exclusivement au droit français. Les parties conviennent expressément que la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 n'est pas applicable au contrat.

16.2. Seules seront compétentes pour connaître des litiges de toutes natures ou de contestations relatives à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution, l'inexécution et/ou la cessation des présentes CGV, les juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs, demande incidente ou référé ou appels en garantie, à moins que la Société ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.

17. FORCE MAJEURE

Les parties conviennent de reconnaître comme cas de force majeure tout évènement répondant aux critères définis par la jurisprudence de la Cour de cassation en application de l'article 1218 du code civil. Il est convenu par ailleurs que tout cas de force majeure pourra être opposable au Client en cas de destruction de tout ou partie des Produits avant la livraison au Client. Il est convenu que la force majeure ne saurait être invoquée pour un retard de paiement ou un non-paiement de la part du Client.

18. DISPOSITIONS GENERALES

18.1. Autonomie des clauses

Si une disposition de ces CGV ou son application à toute personne ou circonstance est réputée non valide, nulle, ou inapplicable, quelle qu'en soit la raison, cette disposition sera réputée divisible et n'affectera pas la validité et l'opposabilité des autres dispositions de ces CGV.

18.2. Notification

Toute notification devra être faite par écrit et être soit (i) remise en mains propres, (ii) adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, (iii) faite par acte extra judiciaire à l'adresse indiquée dans la commande.

18.3. Langue du contrat

Les CGV sont rédigées, uniquement, en langue française. Une traduction en langue anglaise est fournie à titre d'information. En cas de contradiction, seule la version française fera foi entre les Parties.

Remonter en haut de page